Caparol AF-Verdünner

Version 1.7 | Date de révision 08.10.2015 | Date d'impression 09.10.2015

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Caparol AF-Verdünner

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Agent diluant

Restrictions d'emploi recommandées : en cas d'utilisation adéquate - aucune

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : DAW Belgium bvba/sprl
Koeltorenlaan 2
3550 Heusden-Zolder
Téléphone : +3211605630
Téléfax : +3211525607
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : info@caparol.be

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence 1 : Centre Antipoisons +32 70 245 245

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Danger par aspiration, Catégorie 1	H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Nocif	R65: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. R66: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :

Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger	:	H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Informations Additionnelles sur les Dangers	:	EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Conseils de prudence	:	P102	Tenir hors de portée des enfants.
		Prévention:	
		P260	Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.
		P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
		P281	Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
		Intervention:	
		P301 + P330 + P331	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
		P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:
naphta lourd (pétrole), hydrotraité

Etiquetage supplémentaire:

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Étiquetage selon les Directives CE: 1999/45/CE

Symboles de danger :

Nocif

Phrase(s) R	:	R65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
		R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Phrase(s) S	:	S36	Porter un vêtement de protection approprié.
		S60	Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.
		S62	En cas d'ingestion, ne pas faire vomir.

Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:
naphta lourd (pétrole), hydrotraité

distillats légers (pétrole), hydrotraités

Étiquetage exceptionnel pour mélanges spéciaux : Réservé aux utilisateurs professionnels.

2.3 Autres dangers

Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.
Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Agent diluant

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration (%)
distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8 265-149-8	Xn; R65	Asp. Tox.1; H304	>= 1 - < 10
naphta lourd (pétrole), hydrotraité	64742-48-9 265-150-3 01-2119463258-33-XXXX	Xn; R65 R66	Asp. Tox.1; H304	>= 90 - <= 100

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Appeler un médecin si des symptômes apparaissent.
Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un médecin.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone

		contaminée. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
En cas de contact avec la peau	:	Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon ou utiliser un produit reconnu pour le nettoyage de la peau. Ne PAS utiliser des solvants ou des diluants.
En cas de contact avec les yeux	:	Enlever les lentilles de contact. Tenir les paupières écartées et rincer les yeux avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Requérir une assistance médicale.
En cas d'ingestion	:	En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir. En cas d'ingestion accidentelle consulter immédiatement un médecin. Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	:	Pas d'information disponible.
Risques	:	Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement	:	Pas d'information disponible.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l’incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	:	Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
Moyens d'extinction inappropriés	:	Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	:	L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé. Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers	:	En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
Information supplémentaire	:	En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Procédure standard pour feux d'origine chimique.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	:	Enlever toute source d'ignition. Assurer une ventilation adéquate. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8. Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	:	Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage	:	Produits de nettoyage appropriés Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres sections

Pour d'autres informations voir Section 8 & 13 de la fiche de données de sécurité.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger	:	Éviter de dépasser les valeurs limites d'exposition professionnelle (voir chapitre 8). Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux. Conserver à l'écart de la chaleur et des flammes. Conserver à l'écart du feu (Ne pas fumer). Conserver à l'écart des flammes et des étincelles.
Indications pour la protection	:	Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre

contre l'incendie et l'explosion		sur le sol. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Le produit ne doit être utilisé que dans des locaux dépourvus de toutes flammes nues ou autres sources d'ignition. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Mesures d'hygiène	:	Éviter le contact avec la peau et les yeux. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Se laver les mains avant de manger, boire ou fumer.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs	:	Conserver à des températures comprises entre 5 °C et 25 °C dans un endroit sec et bien ventilé, à l'écart de sources de chaleur, d'ignition et de la lumière du soleil directe. Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)	:	Consulter les Fiches Techniques du fabricant.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	VLE 8 hr	200 mg/m3	BE OEL
		Information supplémentaire	La résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue unepartie importante de l'exposition totale. Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de l'agent dans l'air.	

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Ne manipuler qu'à un poste équipé d'une aspiration au point d'émission (ou d'une autre ventilation appropriée).

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux	:	Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

Matériel	:	Caoutchouc nitrile
délai de rupture	:	30 min
Épaisseur du gant	:	0,2 mm
Remarques	:	Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer.Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.Les données concernant le temps de pénétration/la résistance de la matière sont des valeurs standards! Le temps de pénétration exact / la résistance exacte de la matière seront obtenues du fournisseur de gants de sécurité.
Protection de la peau et du corps	:	vêtements étanches Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
Protection respiratoire	:	En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué. Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.
Mesures de protection	:	Suivre le protocole de protection de la peau.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux	:	**Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.**

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	:	liquide
Couleur	:	Donnée non disponible
Odeur	:	Pas d'information disponible.
Seuil olfactif	:	Non applicable
pH	:	Donnée non disponible
Point/intervalle de fusion	:	non déterminé
Point/intervalle d'ébullition	:	169 °C
Point d'éclair	:	61 °C
Taux d'évaporation	:	Non applicable

Inflammabilité (solide, gaz)	:	non déterminé
Limite d'explosivité, supérieure	:	Non applicable
Limite d'explosivité, inférieure	:	Non applicable
Pression de vapeur	:	non déterminé
Densité de vapeur relative	:	Non applicable
Densité relative	:	Non applicable
Densité	:	0,7800 g/cm3
Solubilité(s)		
Hydrosolubilité	:	insoluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	non déterminé
Température d'auto-inflammabilité	:	> 200 °C
Décomposition thermique	:	Donnée non disponible
Temps d'écoulement	:	10,0 s Section transversale: 4 mm Méthode: DIN 53211
Propriétés explosives	:	Non applicable
Propriétés comburantes	:	Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	:	Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Pas de décomposition dans les conditions normales de stockage.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Incompatible avec des agents oxydants.
Incompatible avec des acides et des bases.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme:
Dioxyde de carbone (CO2), monoxyde de carbone (CO), oxydes d'azote (NOx), fumée dense et noire.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë (autres voies d'administration) : Remarques: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Remarques: Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes sensibles.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Remarques: Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant un irritant des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Remarques: Donnée non disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales

Donnée non disponible

Cancérogénicité

Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

Toxicité par aspiration

Donnée non disponible

Information supplémentaire

Produit:

Remarques: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même., Des concentrations dépassant la concentration admise sur le lieu de travail peuvent provoquer des nausées et des vomissements., Une concentration dépassant la concentration admissible sur le lieu de travail peut provoquer des vertiges, des maux de tête et une sensation d'ébriété., Une concentration dépassant nettement la concentration admissible sur le lieu de travail peut provoquer des lésions du système nerveux central et un collapsus., Les concentrations dépassant sensiblement la concentration admise sur le lieu de travail peuvent provoquer des pertes de conscience., Des concentrations dépassant sensiblement la concentration admise sur le lieu de travail peuvent provoquer des lésions hépatiques et rénales et des modifications de la formule sanguine.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons	:	Remarques: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	Remarques: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité	:	Remarques: Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation	:	Remarques: Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Mobilité	:	Remarques: Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation	:	Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire	:	Remarques: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit	:	Evacuer selon les prescriptions légales en vigueur. Résidus de produit liquide: Evacuer dans une déchetterie agréée pour anciennes peintures et vernis. Résidus de produit séché: Evacuer comme déchets de chantier, de démolition ou comme ordures ménagères.
Emballages contaminés	:	Ne recycler que les emballages vides.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : voir section 6-8

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Remarques : Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Composés organiques volatils : Directive 2004/42/CE
100 %
780 g/l

Directive 2004/42/CE

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance.

SECTION 16: Autres informations

Texte complet pour phrases R

R65 : Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R66 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Texte complet pour phrase H

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Texte complet pour autres abréviations

Asp. Tox. : Danger par aspiration

Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

REACH et GHS/CLP informations

Nous appliquerons les modifications conformément aux obligations légales imposées par REACH (EG n° 1907/2006) et le décret GHS ou CLP (EG n° 1272/2008). Sur la base des renseignements de nos fournisseurs, nous mettrons régulièrement nos fiches de données de sécurité à jour. Comme d´habitude, vous serez informé sur les modifications.

En ce qui concerne REACH, nous vous informons que nous sommes utilisateur et n´effectuons aucun enregistrement nous-mêmes. Nous dépendons des renseignements de nos fournisseurs. Dès réception des renseignements, nous mettrons à jour nos fiches de données de sécurité. Cela dépend de la substance et de la limite d´enregistrement et peut se dans la période du 1.12.2010 et 01.06.2018.

La mise à jour des fiches de données de sécurité des mélanges et les préparations selon le décret GHS ou CLP doit être fait avant le 01.06.2015. Dans la limite de cette période transitoire, nous mettrons nos fiches de données de sécurité à jour dès que nous avons obtenu les renseignements suffisants de nos fournisseurs.